

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUILLET 2024**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	18
Présents :	16
Votants :	17

Date de convocation  
05/07/2024

Le **onze juillet deux mil vingt quatre**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni en séance ordinaire **à la mairie**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNÉE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s** : de LA VALLIÈRE Ollivia (a donné procuration ERRARD Michel), FUZIER Alexandre.

**Absent(e)s** :

**Secrétaire de séance** : ABDELSALAM Koï.

**ORDRE du JOUR**

Approbation du compte-rendu de la séance du 26/06/2024

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

Adhésion au groupement de commandes de fourniture d'énergie du SDE 35

Questions diverses

**Approbation du compte-rendu de la séance du 26 juin 2024**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la dernière séance.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

- **Adopte** par 15 voix le compte-rendu de la séance du 26 juin 2024.

**Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire**

- Devis Electroni[k] : conduite d'un atelier Electro Tempo à la bibliothèque le 30/08/2024 d'un montant 358,30 € TTC
- Devis ACO : dégraissage hottes de la salle des fêtes et de l'Espace René Blandeau d'un montant de 768,00 € TTC
- Devis Privodis : réparation lave-linge de l'Espace R. Blandeau et lave-vaisselle logement de la pharmacie d'un montant de 161,80 € TTC
- Devis Editions Evènements & Tendances : fournitures livres pour les mariages et PACS d'un montant de 466,54 € TTC.

Christian BELLIER est présent à 20h20

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

Dagmar PAYELLE est présente à 20h25

## Adhésion au groupement de commandes de fourniture d'énergie du SDE 35

La commune étant déjà adhérente au groupement de commandes, il n'y a pas lieu de délibérer à nouveau.

## Questions diverses

### **Participation à une opération d'autoconsommation collective du SDE 35**

La commune peut profiter également de toute opération d'autoconsommation collective qui pourrait émerger sur son territoire dès lors qu'un projet d'opération d'autoconsommation collective sera mis en place par le SDE35, l'Association Part'EnR 35 et/ou le producteur Energ'IV. Les bâtiments communaux inclus dans le périmètre seront primo accédant aux kWh produits dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective.

Au regard de ces éléments, le Conseil Municipal décide par 17 voix de :

- PARTICIPER aux opérations d'autoconsommation collective déployées par Part'EnR35 sur son territoire pour l'ensemble des bâtiments consommateurs éligibles en termes de proximité et signer les accords de participation et de mise à disposition de données associées ;
- D'AUTORISER le maire à exécuter cette décision, à signer tout document s'y rapportant et à y apporter le cas échéant toute modification mineure, en particulier les documents suivants :
  - o la convention pluripartite de partage de l'énergie portant organisation d'une opération d'autoconsommation collective étendue reliant l'ensemble des parties - consommateurs, producteurs et PMO (Association Part'EnR 35) – qui définit les modalités de gouvernance de l'opération d'autoconsommation collective ainsi que le principe de fixation du prix et les clefs de répartition de l'électricité partagé ;
  - o les contrats de partage d'électricité d'origine d'énergies renouvelables réalisés dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective entre la commune et chaque producteur ;
  - o d'éventuels nouveaux contrats avec des producteurs intégrant l'opération d'autoconsommation collective à un prix de vente discuté au sein des acteurs de l'opération ne remettant pas en cause l'équilibre économique de l'opération ;
- DESIGNER M. Yves-Laurent BOTREAU comme interlocuteur de la commune dans l'opération d'autoconsommation collective ;
- PROMOUVOIR l'opération, notamment auprès des producteurs privés ou public, futurs ou existants, dans le périmètre l'opération d'autoconsommation collective pour augmenter la part d'énergie locale valorisée localement et ainsi augmenter le nombre de consommateurs pouvant accéder à une énergie locale à coût maîtrisée.

**Fin de séance à 21h05**

**Prochaines dates de réunions commissions :**

- **Commission communication : mardi 20 août 2024 à 20h00**

**Prochaines dates de réunions Conseil Municipal :**

- **Jeudi 12 septembre 2024**
- **Jeudi 17 octobre 2024**